

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

N° 77/2018

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Constitution du comité de suivi sur la Teomi

L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENZA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'appel à projets sur la tarification incitative, il est nécessaire de constituer un comité de suivi composé notamment :

- De l'élu référent, Président de ce comité de suivi
- Du directeur Régional de l'ADEME ou son représentant
- D'un représentant de chaque partenaire intervenant dans l'instauration de la tarification incitative.

Monsieur le Président propose que l'élu référent soit : Michel ZDAN, et que ce comité de suivi, en plus du directeur Régional de l'ADEME ou son représentant soit composé de la manière suivante :

- Des Membres de la commission collective (membres d'office)
- D'un représentant des communes de moins de 1000 habitants
- D'un représentant des communes de plus de 1000 habitants
- Du président du club d'entreprise ALEVA ou de son représentant
- Du président de l'association des artisans du canton d'Auterive ou de son représentant
- D'un représentant du collectif Auterive en transition

Monsieur le Président propose que ce comité de suivi puisse déjà se mettre en place dans le cadre de l'étude teomi actuellement en cours.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la constitution du comité de suivi dans le cadre de la mise en place de la teomi sur le territoire

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS